

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 18 décembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018**

**2018 DEVE 168** Communication sur la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association « Les Jardiniers du 3<sup>ème</sup> » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé rue des Oiseaux (3e).

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 décembre 2018, autorisant le Maire du 3<sup>e</sup> à signer la nouvelle convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé rue des Oiseaux (3<sup>e</sup>), avec l'association « Les Jardiniers du 3<sup>ème</sup> » ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris informe le Conseil de Paris de l'approbation de la signature de la nouvelle convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 décembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de sa communication relative à la délibération du 3 décembre 2018 du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement, autorisant la signature d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec l'association « Les Jardiniers du 3<sup>ème</sup> » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé rue des Oiseaux (3<sup>e</sup>).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**